—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma
Titre du module	**Théorie 3**
Type de module	Module théorique obligatoire*
Code	FT20.43
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé les modules Théorie 1 et 2
Langues principales	**Français**
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Introduction à l'histoire du cinéma (1895-1950) :** acquérir des connaissances générales sur l'histoire du cinéma, d'un point de vue esthétique, économique et technique ; se sensibiliser à la diversité des formes filmiques à travers l'histoire ; développer des outils critiques relatifs à l'écriture des histoires du cinéma. **Introduction au cinéma de genre :** construire les jalons d'une histoire du cinéma de genre et des films dits de fantômes ; acquérir des outils de réflexion sur les enjeux théoriques et pratiques de la création de ce type d'images.
Contenu et formes d'enseignement	**Introduction à l'histoire du cinéma (1895-1950) :** le cours se construit chronologiquement, bien que des liens soient tissés entre les périodes. Différent-e-x-s auteur-trice-x-s, cinématographies nationales et problématiques sont abordés à travers des extraits de films et des lectures de textes ayant marqué la discipline. Différents extraits de films et des textes de référence sont aussi proposés. **Introduction au cinéma de genre :** le cours retrace l'histoire des films de fantômes, à travers des exemples issus de différentes périodes de l'histoire et de différentes aires géographiques. Il se construit à la fois de manière transversale, à partir de questions théoriques, et au travers d'études de cas de films et d'entretiens de cinéastes. Les discussions s'élaborent à partir de lectures de textes et du visionnement de films en classe. Il est demandé à chaque étudiant-e-x de rédiger, à la fin du module, un texte d'une page contenant une analyse de séquence sur le film traité lors du module, qui l'a le plus inspiré-e-x pour sa pratique ultérieure.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-x-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. L'usage de toutes formes ou tous logiciels d'intelligences artificielles est interdit dans le cadre de ce module. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x	Bertrand Bacqué, Clélia Zernik

Responsable-s du module	Bertrand Bacqué
Descriptif validé le	07.06.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.